15.12.2015 – 09:30 Uhr

Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger: différences de prix des produits originaux dues au taux de change, encore de grandes différences de prix des génériques

Bâle/Soleure (ots) -

En septembre 2015, sur la base du taux de change CHF/EUR de 1.20 utilisé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le niveau de prix des médicaments protégés par un brevet était de 10% supérieur au niveau de prix des pays de comparaison, à présent au nombre de neuf. Les produits originaux tombés dans le domaine public étaient environ 11% plus chers que lamoyenne des pays de référence. Pour les génériques, la différence reste importante: 47%. C'est ce que montre la septième comparaison de prix avec l'étranger réalisée en commun par santésuisse et Interpharma.

D'après la comparaison de prix avec l'étranger présentée aujourd'hui à Berne, sur la base d'un taux de change utilisé par l'OFSP de CHF/EUR 1.20, les quelque 200 préparations originales brevetées figurant dans la liste des spécialités en Suisse et affichant le plus gros chiffre d'affaires étaient de 10% plus chères que dans les pays étrangers comparables. Le niveau de prix de la Suisse est ainsi équivalent à celui de l'Allemagne et du Danemark. Les prix ont été comparés avec le nouveau panier composé de neuf pays européens, utilisé depuis juin 2015 pour la fixation des prix. Lors de la dernière comparaison de novembre 2014 sur la base du panier comprenant alors six pays de référence et d'un taux de change de 1.29 CHF/EUR, le prix suisse des médicaments protégés par un brevet était identique à la moyenne des pays de comparaison.

Pour Thomas Cueni, secrétaire général d'Interpharma, il est parfaitement clair que «Après qu'en novembre 2014, pour la première fois, il n'y avait plus de différence de prix avec l'étranger, celle observée à présent est essentiellement imputable au renforcement du franc depuis le 15 janvier et à l'élargissement du panier des pays de comparaison. La prise en compte du bénéfice pour les patients dans le nouveau système de fixation des prix, qui ne se base plus uniquement sur les prix pratiqués à l'étranger, est donc d'autant plus importante.»

Pour ce qui est des médicaments dont le brevet est arrivé à échéance ainsi que des génériques, la comparaison de prix se base sur les quelque 250 substances actives générant le plus fort chiffre d'affaires. Sur la base du taux de change de CHF/EUR 1.20 utilisé par l'OFSP, le prix des produits originaux tombés dans le domaine public était en Suisse d'environ 11% supérieur à la moyenne des pays de comparaison. Pour ce qui est des génériques, la différence de prix avec l'étranger était de 47%, soit inchangée par rapport à novembre 2014. Les génériques restent donc environ deux fois plus chers en Suisse qu'en moyenne des pays de comparaison. Verena Nold, directrice de santésuisse, est préoccupée: «Les prix excessifs des médicaments génériques inquiètent santésuisse. Nous demandons qu'un système de fixation des prix efficace soit introduit pour les médicaments dont le brevet est échu. Il n'est pas normal que les assurés doivent payer autant».

C'est déjà la septième fois que l'association faîtière de l'assurance-maladie santésuisse et l'association de branche de l'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche Interpharma réalisent conjointement une comparaison du prix des médicaments avec l'étranger. À cet effet, les prix de fabrique pratiqués en Suisse en septembre 2015 pour les médicaments brevetés et pour ceux tombés dans le domaine public ainsi que pour les génériques ont été comparés avec ceux d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Suède.

Contact:

Thomas B. Cueni, secrétaire général d'Interpharma
079 322 58 17

Verena Nold, directrice de santésuisse
079 291 06 04

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100781889 abgerufen werden.